

Glossaire

Adret : versant exposé au soleil.

Adventice : espèce végétale qui s'ajoute à un peuplement auquel elle est étrangère.

Agglomération : souvent utilisé au sens de ville, le mot agglomération peut désigner toute concentration d'habitat, même lorsque l'habitat n'est pas réellement « aggloméré ». Il permet d'éviter l'ambiguïté entre la Ville au sens d'entité politique et la ville au sens de concentration d'habitat. Le choix du terme « agglomération » peut aussi vouloir signifier une concentration d'habitat moins structurée que ne l'est en principe la ville. (SDER)

Aire paysagère : découpage des territoires paysagers qui présente des caractéristiques bien définies pour trois critères : le relief, l'occupation végétale du sol et le mode d'urbanisation. Cette caractérisation permet la mise en évidence d'enjeux concrets et facilite la prise en charge active des paysages, de leur gestion, de leur préservation ou de leur aménagement.

Aménagement des paysages : comprend les actions présentant un caractère prospectif particulièrement affirmé visant la mise en valeur, la restauration ou la création de paysages. (CEP [Ch.I, Art.I, f])

Assolement : procédé de culture par succession et alternance sur un même terrain pour conserver la fertilité du sol.

Auréole villageoise : ensemble constitué par le village et sa ceinture de jardins, vergers et petites pâtures encloses.

Bassin versant : étendue drainée par un cours d'eau et l'ensemble de ses affluents.

Billon : exhaussement de terre obtenu par l'adossement de deux sillons.

Bocage : paysage d'enclos caractérisé par un habitat dispersé combiné à une organisation individuelle de fermes entourées de leurs terrains d'exploitation, souvent enclos de haies ou de rideaux d'arbres, combinant majoritairement herbages et élevage.

Bourg : petite agglomération entre ville et village.

Capsule : type de fruit sec qui s'ouvre par des fentes ou des pores.

Cense : en Wallonie, grosse ferme aux bâtiments disposés en carré autour d'une cour intérieure fermée où l'on pénètre par un porche.

Centuriation : à l'époque romaine, division du territoire des colonies en centuries, carrés (environ 710 mètres de côté, quelques 50 hectares) ou rectangles de même dimension, formant une trame orthonormée d'orientation constante, matérialisée au sol par des chemins, haies ou fossés.

Charge en bétail : densité de bétail à l'hectare. La charge en bétail est définie sur base de l'unité de gros bétail (UGB) et permet de mesurer l'intensité du pâturage sur une parcelle.

Colluvionnement : accumulation progressive en bas de versant, et sur de courtes distances, de matériaux pédologiques, d'altérites ou de roches meubles arrachés en amont.

Conurbation : ensemble formé par la juxtaposition de plusieurs unités urbaines spatialement contiguës indépendantes, fonctionnellement associées.

Déchaumage : opération de travail superficiel du sol pratiquée après la moisson et avant le labour, visant à incorporer les chaumes et éventuellement les pailles laissées en surface après la moisson afin d'améliorer leur décomposition. Il a également un rôle sanitaire de réduction des adventices.

Dépression : relief plat en creux, à fond large, pouvant s'allonger sans se réduire à une vallée.

Echangeur : carrefour à caractère autoroutier, c'est-à-dire sans croisement à niveau.

Ecoconditionnalité : consiste à subordonner le paiement d'aides publiques au respect de normes environnementales.

Ensemble paysager : regroupement de territoires paysagers selon une classification de type géographique. Ces ensembles font écho aux grandes différenciations paysagères de la Wallonie issues de la combinaison des substrats géologiques, formes principales de relief, niveaux d'altitude et types de sols qui, par leur influence sur les occupations naturelles et humaines du sol, sont des éléments déterminants dans la morphologie d'un paysage. L'intitulé Plateaux brabançon et hesbignon est une simplification de la dénomination originale de l'ensemble paysager des bas-plateaux limoneux brabançon et hesbignon qui a été identifié dans l'étude préalable.

Ensilage : mise en silo. Pour le maïs, compactage du maïs haché dans un silo « couloir » pour le faire fermenter et assurer ainsi une conservation intersaisonnière de l'aliment.

Essartage : défrichement d'un terrain boisé, avec brûlis des bois inutilisables et épandage de la cendre produite, dans le dessein d'une mise en culture du terrain défriché.

Eurocorridor : zone reliant des aires métropolitaines et caractérisée par des courants importants de déplacements et d'échanges au niveau suprarégional et international.

Faciès paysager : subdivision d'un territoire paysager correspondant à l'expression de légères variantes paysagères.

Finage : espace regroupant l'ensemble des terres exploitées traditionnellement par une communauté villageoise : les champs, les prairies, les bois.

Fourrage : aliment végétal utilisable dans l'alimentation des animaux herbivores ruminants ou monogastriques (cheval, lapin...).

Frayère : lieu où les poissons se reproduisent.

Gel de terre : politique mise en place dans les années 1980 dans l'Union européenne, dans le cadre de la politique agricole commune visant à diminuer les excédents de productions. L'agriculteur perçoit une aide financière en échange de la mise en jachère d'une partie de ses terres.

Gestion des paysages : comprend les actions visant, dans une perspective de développement durable, à entretenir le paysage afin de guider et d'harmoniser les transformations induites par les évolutions sociales, économiques et environnementales. (CEP [Ch.I, Art.I, e])

Gleyifié : se dit d'un sol qui subit les oscillations d'une nappe d'eau qui le prive d'oxygène sur des périodes plus ou moins longues. Il en résulte une mauvaise dégradation et une accumulation de la matière organique et une modification de la forme du fer, oxydé et couleur rouille en milieu aéré, réduit et couleur gris-verdâtre en milieu asphyxiant.

Habitat groupé : forme d'habitat rural où les maisons se regroupent en villages ou hameaux, avec une densité plus ou moins importante selon leur disposition en plan. Cette distribution de l'habitat se nuance à la fois par la dimension des villages ou hameaux, par leur relative proximité sur le territoire et par la concentration plus ou moins forte de leurs maisons. On y distingue village concentré, village lâche et village-rue (opposé à l'habitat dispersé).

Intrants chimiques : engrais, produits phytosanitaires tels que herbicides, insecticides ou fongicides.

Journalier : travailleur payé à la journée, en particulier ouvrier agricole saisonnier.

Loess : limon calcaire, très fin, probablement d'origine éolienne.

Manouvrier : ouvrier agricole louant ses « mains » aux laboureurs.

Marne : roche sédimentaire peu indurée constituée d'un mélange d'argile (pour 35 à 65 %) et de calcaire.

Messicole : toute plante annuelle poussant dans les champs de céréales.

Openfield : système traditionnel de champs ouverts caractérisé par un habitat strictement groupé au centre des terres agricoles caractérisées par la polyculture céréalière gérée selon une organisation collective et ceinturées de bois communautaires.

Paléozoïque : (datant de l') ère primaire.

Paysage : partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations. (CEP)

Périurbain : qualifie l'espace qui est autour de la ville mais appartient à la ville par ses activités et les modes de vie de ses habitants, y compris leurs loisirs.

Permis d'environnement : régime d'autorisation administrative préalable à l'exploitation de très nombreuses activités et installations, qui contient les dispositions techniques devant être respectées pour que les installations ne constituent pas une gêne ou un danger pour le voisinage immédiat et ne nuisent pas, directement ou indirectement à l'environnement, à la santé ou à la sécurité de la population.

Plateau : surface relativement plane ou ondulée, dominante par rapport à son environnement (au contraire de la plaine), pouvant être creusée par des vallées encaissées et fortement disséquée sur ses rebords. Selon l'altitude de la surface, on distingue pour la Belgique des bas-plateaux (jusque 200 mètres), des moyens plateaux (de 200 à 400 mètres) et des hauts plateaux (au-delà de 400 mètres). Les plateaux peuvent présenter des ondulations que l'on apprécie à l'ampleur longitudinale et verticale de l'onde. « Mollement » est utilisé pour caractériser une ondulation longue (par opposition à « serré » quand elle est courte). « Fortement » et « faiblement » sont utilisés pour caractériser l'ampleur verticale d'une onde.

Protection des paysages : comprend les actions de conservation et de maintien des aspects significatifs ou caractéristiques d'un paysage, justifiées par sa valeur patrimoniale émanant de sa configuration naturelle et/ou de l'intervention humaine. (CEP [Ch.I, Art.I, d])

Quotas de production : politique mise en place dans les années 1980 dans l'Union européenne, dans le cadre de la politique agricole commune (P.A.C.) pour limiter et stabiliser la production de certains produits (lait...). Le quota est une référence nationale de production, qui est répartie entre les producteurs et qu'ils ne doivent pas dépasser. A défaut, ils doivent payer une taxe sur leur production excédentaire.

RAVeL : réseau autonome de voies lentes en Wallonie.

Rideau : talus unipente résultant d'une accumulation de terre le long d'un obstacle. Ce sont des formations progressives, semi-naturelles. Ils s'édifient aux limites inférieures des champs par l'action conjuguée des pratiques culturales et du ruissellement. Les rideaux se rencontrent dans toutes les régions accidentées et notamment dans les bocages des régions vallonnées.

Ripisylve : ensemble des formations boisées, buissonnantes et herbacées présentes sur les rives d'un cours d'eau.

Roche cohérente : roche massive et solide, non friable, dont il est difficile de séparer les éléments qui la constituent.

Rouissage : action de rouir, c'est-à-dire d'isoler les fibres textiles (du lin, du chanvre) en détruisant la matière gommeuse qui les soude. Cela s'effectue soit par une macération dans l'eau courante ou croupissante (parfoisensemencée de bactéries), soit en les exposant à la rosée, la chaleur humide.

Rural : qui relève de la campagne. Le rural intègre l'agricole et le non agricole.

S.A.U. : surface agricole utile, c'est-à-dire la surface consacrée à la production agricole (les terres de labours, les prairies permanentes et les jachères).

Sole : chacune des parties d'une terre soumise à l'assolement et à la rotation.

Stabulation : séjour sous abri des animaux domestiques, principalement des herbivores. Lorsque les animaux restent toute l'année dans le bâtiment, on parle de stabulation permanente.

Territoire paysager : agrégation de plusieurs unités paysagères possédant des caractéristiques homologues ou similaires.

Tournière : se dit des bords de champs. Ces zones de transition entre deux milieux font l'objet d'une mesure agri-environnementale qui préconise la plantation de tournières enherbées pour éviter ou limiter l'érosion, l'épandage et les pertes d'intrants hors des parcelles agricoles et à l'inverse, éviter les contaminations des terres agricoles par des éléments extérieurs (trafic routier...).

Tuffeau : craie micacée ou sableuse à grain fin, de couleur blanche ou crème parfois jaunâtre.

Vallée : dépression allongée creusée par un cours d'eau, ouverte à son extrémité aval et constituée par la convergence de deux versants plus ou moins pentus.

Vallonements : succession plus ou moins rapprochée de petites vallées (ou vallons) séparées par des buttes.

Versant : surface en pente entre un sommet ou une ligne de points hauts (crête, rebord de plateau) et une ligne de points bas (pied de versant). Si la pente est verticale (90°), on parlera de falaise ou d'abrupt.